

## Pourquoi le syndicalisme aujourd'hui ?

**Sud**  
**Energie**

Notre monde aurait-il changé depuis le 19<sup>ième</sup> siècle ? Le capitalisme aurait-il disparu ? La lutte des classes serait-elle devenue un mirage de l'histoire ?

Les patrons, les rentiers n'existeraient-ils plus ?

Le salarié serait-il enfin reconnu et son travail payé en fonction de la création de la richesse ?

Non, hier comme aujourd'hui, les mêmes problèmes se posent : le travail de l'homme est en partie détourné au profit d'une oligarchie à l'appétit insatiable voulant toujours plus ; la part de la richesse nationale (PIB) qui revient aux salariés sous forme de salaire (direct et indirect) a diminué de 10 % depuis 20 ans au profit des détenteurs de capitaux : cela représente 200 milliards de plus par an au profit de la rente.

Face à un système fondamentalement basé sur l'exploitation de l'homme, le monde du travail, a, dès le 19<sup>ième</sup> siècle, compris que seul, le salarié ne pouvait rien faire et qu'il ne pouvait défendre ses intérêts que collectivement. C'est ce constat qui a fondamentalement impulsé la création du syndicalisme, alors que les droits des travailleurs – hommes, femmes et enfants - étaient quasiment inexistantes. Le syndicalisme a contribué à arracher une durée légale du travail, les congés payés, la retraite, la sécurité sociale, etc. L'exploitation n'a comme seule limite que celle que le monde du travail impose.

Comme la société, le syndicalisme est parcouru par les courants d'idées dont il est au cœur : réformisme, anarchisme, socialisme, communisme, utopisme, etc. Le mouvement syndical a toujours connu des débats sur son rôle dans la société et sur les stratégies qu'il doit mettre en œuvre pour défendre au mieux les intérêts des salariés ; socialistes, réformistes, communistes, libertaires débattent encore ensemble de ces questions. Et ce d'autant plus que la société est en crise.

Et que le rêve d'un changement de société porté par le 19<sup>ième</sup> et une partie du 20<sup>ième</sup> s'est écrasé sur le mur de Berlin.

Avons-nous atteint la « fin de l'histoire » comme l'ont suggéré certains esprits après l'effondrement du mur de Berlin ? Il faudrait donc se contenter du capitalisme en crise et faire en sorte que les coups qu'il nous porte,

dans ses spasmes mortifères, soient les moins violents possibles.

Ou bien sommes nous encore en capacité de penser une autre société, de refuser les inégalités, de refuser cet inéluctable effondrement dans lequel nous conduit la politique financière à court terme d'aujourd'hui ?

En fonction des réponses qu'elles apportent à cette question, les organisations syndicales agissent différemment.

Penser que plus rien n'est possible, que le capitalisme est la fin de l'histoire et qu'il triomphe sans autre lendemain, c'est accepter la régression sociale et c'est l'accompagner au non du moindre mal. Dans ce schéma, le syndicalisme accepte les accords de régression, qu'ils concernent les salaires, le temps de travail, la protection sociale, la retraite, les droits des salariés. C'est ce courant qui souvent domine aujourd'hui, porté par la crise, porté par l'affaiblissement du syndicalisme, porté aussi par sa bureaucratisation. C'est ce que nous vivons à EDF, GDF depuis des années. Chaque phase d'acceptation et de recul appelle un nouveau recul. C'est ce même courant qui participe à rendre moins lisible la ligne d'affrontement entre les patrons et les salariés par des accords comme l'intéressement et l'actionnariat salarié, système particulièrement schizophrène tellement l'intérêt du salarié est opposé à l'intérêt de l'actionnaire.

A SUD Énergie, nous pensons le syndicalisme comme outil de transformation sociale, en aucun cas nous ne le situons comme un accompagnateur de régression.

Notre rôle est d'abord de combattre sans compromis toute mesure de régression sociale, d'organiser le monde du travail, d'impulser la réflexion et la mise en œuvre d'un autre modèle de société.

Le syndicalisme, à condition que les salariés l'investissent, peut être dans son mouvement jeune et moderne, tellement le champ de son intervention et de sa réflexion est immense. Il est au cœur de la réflexion sur le devenir de l'homme au travail, sur le type de développement que nous voulons pour préserver notre environnement, et donc sur l'avenir de l'humanité..

# Astreinte et temps de travail à ERDF et GrDF : les problèmes ne sont pas résolus !

Le 22 décembre 2011, les directions d'ERDF et GrDF ont écrit et signé un document " Temps de Travail et Astreinte, Décision des entreprises ERDF et GrDF, Suite au relevés national de positions partagées du 7 juin 2011 ».

Il paraît que cet accord a été amélioré sur des propositions syndicales. Pourquoi pas ?

Pourtant, à le lire, le progrès est difficile à identifier.

Certes, l'« effet falaise » (chute des revenus à la retraite, les primes n'étant pas incluses dans le calcul de la pension) devrait être réduit, grâce à une complémentaire spécifique aux services d'astreinte et aux équipes en 3\*8.

Mais la volonté de développer une culture d'individualisme continue, et on évite surtout de parler des vrais problèmes rencontrés quotidiennement par les salariés. Ces mêmes problèmes qui génèrent ce « mal vivre, mal-être » au travail.

Pour rappel (ce que tant d'agents ont combattu en 2009) :

- Manques d'effectifs à tous les étages
- Déplacements des sites de travail générés par les fermetures d'agences de proximité qui augmentent les temps de route autant que les frais et les risques qui s'y imputent.
- Perte du professionnalisme : deux raisons principales à cela
  - 1) les directions n'ont pas embauché pendant 15 ans
  - 2) le recours abusif à la sous-traitance.
- Abandon de la mission de service public.
- Alourdissement des procédures.
- Fragmentation des services.
- Et bien sûr le récurant problème des salaires, qui se situent juste au-dessus du SMIC dans de nombreux postes (dommage que les salaires ne soient pas indexés sur le prix du gaz !)
- Enfin, cerise sur le gâteau, la disparition des services actifs (par exemple, dans le meilleur des cas, un agent avec 100% de service actif partira en retraite à taux plein à 60 ans)

Pourquoi avoir engagé un « dialogue social » sur la base d'un projet déjà ficelé par cette même direction ? Une démarche syndicale digne de ce nom n'aurait-elle pas dû commencer par l'arrêt de toute négociation tant que les niveaux des salaires et des effectifs n'étaient pas résolus, au lieu de servir de courroie de transmission aux idées de la Direction ?

**Étrange idée !**

Pour les salariés d'astreinte, la situation n'est pas réglée, loin s'en faut. Sur le fond, cet accord visait à corriger une situation devenue intenable : les dépassements horaires invraisemblables faits pas les salariés qui pouvaient enchaîner leur journée de travail avec une nuit d'astreinte. Certains étaient amenés à faire 20 à 25 heures de suite. ERDF et GrDF ont été épinglés par l'inspection du travail dans de nombreux départements, pour non respect de la durée de travail (10 heures par jour pendant 6 jours consécutifs) maximale et du repos des 11 heures. Ils ont écopé d'amendes très lourdes.

Pour mettre fin à cette situation, ils proposent donc cet accord qui devrait conduire au simple respect du code du travail. Et oui, ERDF et GrDF ne peuvent pas être indéfiniment au-dessus des lois ! Les tours d'astreintes doivent passer à 5 semaines et chaque agent ne doit pas dépasser 13 semaines d'astreinte par an. Une prime sera versée pour ceux qui ont dépassé 14 astreintes par an sur les deux dernières années.

# Louable projet ! Oui, mais ...

Nos dirigeants **ne prévoient pas les effectifs supplémentaires pour permettre un retour à un temps de travail normal de leurs salariés**. Par exemple, sur Paris, les équipes d'astreinte d'ErDF avaient été divisées par deux depuis 2004, et la situation n'était pas plus brillante à GrDF. Résultat, des horaires à rallonge. Donc, si maintenant les salariés ne peuvent plus enchaîner les heures – ce qui est une bonne chose – il faudrait beaucoup d'embauches pour compenser ces pertes d'heures de travail. Mais comme ce n'est pas la mode dans nos entreprises guidées par la course au profit, ils ont trouvé une autre solution : si les salariés d'astreinte – en sous effectif chronique - ont atteint leur temps de travail maximum ... on laisse les usagers dans le noir !

**Les négociations locales ont donc consisté à gérer la pénurie, au détriment des salariés.**

En Bretagne par exemple, au début de négociation, une centaine de postes avaient été promis dans le cadre de l'accord. Mais à l'arrivée, les promesses sont loin des réalités : seulement une petite trentaine de postes, très largement insuffisant. Tout est fait à l'économie, et de nombreuses petites agences sont en difficulté. Ainsi, l'agence de Combourg, à qui la Direction avait promis la création d'un poste ... pour finalement en créer un seul sur St Malo. Sur les sites Vitré-Fougères, pour économiser une astreinte sur Fougères, la direction veut que ce soient les agents de Vitré qui montent l'astreinte sur Fougères, aux dépens de leur vie de famille et de leur sécurité (multiplication des déplacements).



**Autre méthode particulièrement inacceptable :** pour ne pas embaucher de personnels supplémentaires (ce serait dommage de proposer du travail en période de chômage massif !), les Directions ont trouvé un moyen : flexibiliser le temps de travail.

Suivez la démonstration : un salarié qui travaille 33 heures par semaine sur un rythme de 8,25 heures sur 4 jours, est très peu disponible pour l'astreinte si l'on respecte la durée maximale journalière de travail : il lui reste 1,75 heures par jour si on respecte les 10h par jour, et 3,75 heures si l'on pousse à 12h par jour.

Avec les réformes à venir, les directions vont nous proposer des « aménagements » : durant les semaines d'astreinte, il suffit d'alléger le temps de travail des agents, en leur imposant par exemple cinq journées de 4h par semaine. Ils pourront ainsi monter l'astreinte le reste de la journée (et

intervenir jusqu'à 8h par jour en astreinte). Mais finies pour eux les RTT, et vive la flexibilité !

Ces solutions de bouts de chandelle, qui consistent à demander aux agents de pallier la pénurie aux dépens de leur qualité de vie, ne nous satisfont pas. Il existe une solution, elle est très simple et parfaitement réalisable : les Directions doivent créer des emplois à la hauteur des besoins. D'autant plus que nombre de travailleurs privés d'emploi seraient ravis d'occuper ces emplois, dans cette période de crise et de chômage massif !

Qui a eu connaissance de ces textes qui, pour certains, datent de plus de 6 mois ? Qui a été consulté ? Prenons ensemble le juste temps d'examiner **tous les accords** de ces dernières années (en commençant par ceux signés en plein milieu de la grève « historique » de 2009), tous sans exceptions entérinent un recul pour les salariés. Bien sûr il y a eu quelques NR de plus distribués pour la plupart aux non grévistes...

Regardons les choses en face, sur quel mandat les organisations syndicales ont-elles signé ces accords ? Écoutons les signataires qui ne savent que dire : « on n'avait pas le choix si on n'avait pas signé cela aurait été pire » Refusons ensemble ce constat d'échec permanent !

# L'argent des syndicats : pas le même pour tous !

Nous avons assisté, en cette fin d'année, à une attaque en règle du syndicalisme dans la Presse, sur le mode « les syndicats ne représentent rien et dépendent une fortune ». Les nouveaux privilégiés sont donc démasqués : après les fonctionnaires, haro sur les syndicalistes, et on nous dira bientôt que ce sont eux qui ruinent le pays.

À l'origine, un rapport parlementaire mystérieusement enterré. Bien sûr, nous n'allons pas dédouaner les dérives de certaines organisations syndicales, qui se laissent manipuler par les Directions. Rappelons l'intersyndicale de Veolia qui était montée « héroïquement » au créneau pour défendre bec et ongles leur patron de l'époque, M. Proglia, attaqué (le pauvre !) pour son salaire indécent. J.L. Touly, ex syndicaliste CGT aujourd'hui à Sud, avait d'ailleurs dénoncé dans son livre « l'argent noir des syndicats » des pratiques d'« achats » de syndicalistes à la tête des organisations pour les empêcher de jouer leur rôle.

Dans nos entreprises nous espérons que le procès de la CCAS qui s'ouvre lèvera enfin le doute, d'une manière ou d'une autre, sur d'éventuelles dérives et cessera de peser sur le mouvement social dans notre secteur. Nous nous sommes portés partie civile pour avoir accès à l'information.

Mais l'amalgame est inacceptable : les journaux, Figaro en tête, ont écrit « 4 milliards sont versés aux organisations syndicales qui ne représentent pourtant que 8% des salariés ».

D'abord, les organisations syndicales comptent 8% d'adhérents en moyenne, cela ne veut pas dire qu'elles représentent 8% des salariés ! À ce compte-là, l'UMP ne représenterait que 0,4% des citoyens, puisqu'ils ne comptent que environ 200 000 adhérents (et encore, 150 000 à jour de leur cotisation selon le Canard Enchaîné) sur 50 millions de citoyens adultes. Id pour le PS.

Or les taux de participation aux élections CE et DP sont élevés. Les syndicats n'ont donc pas à rougir de leur représentativité devant les partis politiques.

Tout est amalgamé allègrement dans ces 4 milliards : détachements syndicaux, décharges horaires, subventions aux comités d'entreprise ou encore gestion des organismes sociaux et de la formation professionnelle. Remettre en cause d'un bloc ces 4 milliards, c'est donc remettre en cause un droit fondamental : ils souhaite-

raient que les syndicalistes n'effectuent leur activité qu'en dehors du temps de travail.

Notons que si les syndicats de salariés touchent 4 milliards (ce qui, ramené au nombre de salariés – environ 20 millions, n'est pas si lourd), les organisations patronales touchent – elles, entre 1 et 1,5 milliards, soit bien plus proportionnellement au nombre de patrons qu'ils représentent.

Les exemples cités de déplacement à l'autre bout du monde aux frais de l'Entreprise sont certes critiquables si cela s'avère vrai (c'est par ailleurs contesté par les syndicats incriminés), mais combien de membres des équipes de direction font de même à longueur d'année sans que ces journaux ne s'en émeuvent ? Or rien ne dit que leurs déplacements sont plus justifiables.

Par ailleurs, tous les syndicats ne sont pas logés à la même enseigne. SUD Energie, par exemple, vit exclusivement de l'argent de ses cotisations. Quant au temps syndical, nous n'avons aucun moyen national. Sur la Direction commerce par exemple, nous avons un responsable de section syndicale pour plus de 12 000 salariés situés sur tout le territoire. Il dispose de 4h par mois, déplacement compris. Est-ce encore trop pour ces messieurs ?

Enfin et surtout, il faudrait mettre en balance l'argent versé aux syndicats avec l'argent mis par les patrons, aux frais de l'entreprise, pour les combattre. Ainsi, SUD Energie consacre l'essentiel de son argent – et donc de l'argent de ses cotisants – à se défendre en justice contre nos chers patrons qui, eux, se servent dans les caisses de l'entreprise. N'est-ce pas là le scandale ?

Nous venons de publier, avec la Fondation Copernic, un petit livre sur la « répression et la discrimination syndicale », qui dénonce cet état de fait. Non, dans leur très grande majorité, les syndicalistes ne sont pas des privilégiés. Ils sont discriminés, harcelés, et parfois licenciés pour leur activité syndicale. Cela aussi, messieurs les journalistes, il serait temps de le dénoncer. Car rappelons-le, ne vous en déplaise, le droit à se syndiquer est un droit constitutionnel qui, aujourd'hui, est largement bafoué par les patrons. Un chiffre : une enquête réalisée par le Ministère du Travail en 2008 montrait que les délégués syndicaux sont payés environ 10 % de moins que leurs homologues non syndiqués. Cela, hélas, intéresse moins les journaux ...

**Oui à la transparence des comptes des syndicats, oui à la dénonciation des dérives, non à l'amalgame et à l'acceptation des pratiques répressives des patrons à l'égard des syndicats !**



#### Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

## EDF n'a pas le droit de court-circuiter l'information

Le patron d'EDF a-t-il pété les plombs ? Mécontent du contenu d'un article paru lundi dans le quotidien *La Tribune*, évoquant l'abandon du modèle EPR, en pleine polémique sur l'avenir du réacteur nucléaire de Flamanville, Henri Proglio a décidé de sanctionner financièrement le journal économique, en choisissant d'annuler une communication publicitaire qui devait paraître dans ses colonnes d'ici la fin de l'année.

Le Syndicat National des Journalistes, première organisation de la profession, condamne vigoureusement cette atteinte à la liberté de la presse, d'autant plus inacceptable qu'elle émane d'une entreprise publique.

En menaçant de taper au portefeuille une société déjà en grande difficulté financière, placée sous procédure de sauvegarde jusqu'à début janvier, le patron d'EDF tente de faire pression sur la rédaction du quotidien, qui continue à faire son travail avec professionnalisme, contre vents et marées.

N'en déplaise à M. Proglio, les annonceurs ne sont pas propriétaires du contenu des journaux qu'ils aident financièrement. Ils ne peuvent se prévaloir d'aucun droit de regard. La frontière entre information et publicité ne peut devenir poreuse, au risque de porter un coup fatal à la crédibilité des informations publiées, et donc à la pérennité des journaux.

Le SNJ milite pour qu'une loi reconnaisse enfin l'existence juridique des rédactions. Il s'agit de donner les moyens aux équipes rédactionnelles de préserver leur indépendance, contre les pressions d'actionnaires ou d'annonceurs qui seraient trop prompts à couper le courant de l'information, voire à court-circuiter une presse démocratique.

Paris, presse démocratique.



#### Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires



Le SNJ est membre de SOLIDAIRES et à ce titre, nous vous faisons partager leur communiqué de presse.

Qu'en est-il de la presse syndicale qui intègre des publicités des employeurs.

### PEUVENT ILS ÊTRE INDÉPENDANTS ???

SUD ÉNERGIE n'est pas et ne sera pas subventionné par la presse syndicale afin de résister à de telles attaques.

# QUAND LA DIRECTION DÉRÈGLEMENTE LE TEMPS DE TRAVAIL !!!

## Déclaration SUD ENERGIE PENLY

Depuis plusieurs années, à différentes reprises et sur différents CNPE, des infractions à la législation sur le temps de travail ont été relevées par les inspecteurs du travail de l'ASN (dépassements horaires journaliers et hebdomadaires et non-respect du repos quotidien de 11 heures). Celles-ci ne représentent que la face émergée de l'iceberg et nombreuses sont celles non relevées et non déclarées.

Le Code du travail laisse pourtant une certaine marge de manœuvre aux organisations, marge que nous ne remettons pas en question : 10 heures par jour auxquelles s'ajoutent l'heure d'habillage déshabillage, 48 heures hebdomadaires, et il permet de déroger aux règles sous certaines conditions (avis du comité d'établissement et/ ou autorisation de l'inspecteur du travail). Visiblement ces marges ne suffisent plus et les directions ne font que repousser les limites, les amplitudes de travail ne font qu'augmenter et les règles élémentaires du Code du travail sont bafouées.



À Penly comme sur d'autres sites, les représentants du personnel dénoncent régulièrement et depuis longtemps ces pratiques dans les différentes instances, malheureusement sans résultats probants. Nos centrales nucléaires sont devenues des zones de non-droit en matière de législation du travail. Les cadres sont les premiers touchés.

Après s'être dégagées de leur responsabilité en matière de risque radiologique en sous-traitant les travaux dosant, nos directions voudraient mettre en place des règles sur mesure qui autoriseraient des dépassements horaires hors norme dans le seul but de réduire encore un peu plus la durée des arrêts de tranche. EDF socialement responsable ?

Après s'être dégagées de leur responsabilité en matière de risque radiologique en sous-traitant les travaux dosant, nos directions voudraient mettre en place des règles sur mesure qui autoriseraient des dépassements horaires hors norme dans le seul but de réduire encore un peu plus la durée des arrêts de tranche. EDF socialement responsable ?

Dernièrement, l'inspecteur du travail après avoir constaté des écarts dans l'application PGI a demandé une extraction du KKK à Penly, sur une période de 12 semaines. Une certaine hiérarchie du site a saisi l'occasion pour tenter de décrédibiliser l'action syndicale que nous mettons en place en divulguant des infos tronquées sur cette démarche. Cette manière d'arranger la réalité et la vérité pour discréditer notre organisation syndicale n'est que l'application d'une politique de l'entreprise. Ne pouvait-on lire, dans un document envoyé à l'encadrement, CAP 2011 :

*Action 4 (Or2) : Présence terrain sociale.*

*«La perte de crédibilité et disparition des acteurs des Organisations Syndicales historiques vont nous obliger à occuper le terrain sur le champ social en palliatif. Le risque majeur réel est la perte d'interlocuteurs sociaux sur le site. De plus, il convient d'inciter au vote de fin d'année des IRP pour ne pas laisser un terrain libre à SUD. Les cadres et le management vont être prépondérants dans cette action »*

**Ceci n'empêchera pas notre syndicat SUD ÉNERGIE de mener à terme sa démarche ayant pour objectif l'amélioration des conditions de travail et la santé de tous les salariés amenés à intervenir dans nos installations, et d'en débattre afin que des solutions rapides puissent être trouvées. La sûreté et la sécurité dans nos centrales reposent également sur celles et ceux qui y travaillent.**

## 880 sites industriels et 100 000 emplois détruits en France depuis 2009

Selon une étude de l'observatoire Trendeo réalisée pour le quotidien "Les Échos", 880 sites industriels ont fermé et 100 000 emplois ont été détruits au cours des trois dernières années en France. Et l'année 2012 "s'annonce difficile". Selon le journal économique, Trendeo a relevé 880 annonces de fermeture d'un site industriel au cours des trois dernières années, dont 400 sur la seule année 2009 et 200 en 2011. Dans le même temps, 494 créations de sites ont été recensées.

"**Bilan** : la France compte environ 385 usines de moins aujourd'hui qu'au début de 2009", pointe le journal. Sur la même période, l'observatoire a relevé 870 décisions d'extensions de sites industriels en France, mais aussi 1 170 annonces de réduction d'effectifs. "Au final, entre les postes créés et ceux supprimés, près de 100 000 emplois industriels ont été perdus en France ces trois dernières années", selon le journal, toujours en citant Trendeo.

"L'année 2012 s'annonce difficile. La reprise des projets et des embauches, constatée à partir de l'été 2010, s'est interrompue depuis plusieurs mois déjà", relève le quotidien, qui souligne que la crise de 2008-2009 a violemment accéléré le mouvement de destruction du tissu industriel français engagé avec le premier choc pétrolier de 1973. Si l'aéronautique, l'agroalimentaire et le luxe sont restés créateurs nets d'emplois, l'automobile a perdu 30.000 postes en trois ans, la pharmacie, le high-tech, la chimie et la métallurgie ont subi des "saignées".

**Ces chiffres accablants pour le pouvoir en place et pour le MEDEF, nous concernent tous, dans nos régions, nos lieux de vie; rejoignons celles et ceux qui se battent pour défendre leurs emplois, ce sont ceux de nos conjoints et de nos enfants.**

## LE SPECTRE DU LICENCIEMENT

Tout l'intérêt de faire peur aux travailleurs en brandissant le spectre du licenciement, est de fournir des salariés dociles et corvéables à merci. Ainsi, ceux qui "échappent" à la violence de ce rapport de force (très souvent à la défaveur des salariés) sont effrayés. Nous devons faire face à un système qui déconstruit consciencieusement tous les acquis et les sécurités élaborés de longue date au travers de luttes souvent très dures. SUD énergie soutient les travailleurs et lutte à leur côté partout où nous sommes présents.

# Sud énergie interdit d'élection !!!

## Communiqué de la section Sud énergie activités sociales

### Les élections de SLVies de la CMCAS de Seine-Saint-Denis ont eu lieu le jeudi 19 janvier 2012

Présente sur plusieurs sites professionnels de la Seine-Saint-Denis, Sud énergie a déposé des listes de candidats sur plusieurs SLVies.

## TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA CMCAS ONT REFUSÉ NOS LISTES !

La CFDT, la CFE-CGC, la CGT et FO se sont entendues, le 17 novembre 2011, pour interdire l'entrée de Sud Énergie dans la gestion et l'animation de notre salaire socialisé, en ces termes :

« Tous les représentants de liste présents ont **unaniment** refusé le fait que vous pouviez déposer des listes. »

**Ce faisant, elles nous refusent le droit de pouvoir défendre notre projet « activités sociales » et de le faire connaître à l'ensemble des ressortissants de la CMCAS 93 actifs et retraités, statutaires et conventionnés.**

## BOYCOTTONS LES SCRUTINS DE CE GENRE POUR EXIGER LE PLURALISME.

Face à ce déni de démocratie, à ce scandaleux refus du pluralisme, en respect des valeurs fondatrices des activités sociales, Sud énergie vous invite à manifester votre rejet de telles pratiques en ne participant pas aux votes auxquels nous serions rejetés.

Pour sa part, Sud énergie fera valoir son droit à présenter des listes pour défendre les activités sociales, leur existence, leur structuration, leur pérennité et leurs contenus ainsi que les droits des collègues qui y travaillent, en contestant l'organisation et les résultats de cette élection devant les tribunaux compétents.

Sud énergie était au tribunal d'instance de Paris le 23 novembre 2011 pour pouvoir participer aux négociations du protocole électoral des conseils d'administrations des CMCAS. En face, Patrons des IEG, CGT, CFDT et CFTC représentés par le même avocat. Alors que CFE CGC/UNSA et leur avocat étaient sur les positions de Sud énergie le tribunal s'est déclaré incompétent au profit du TGI, nous continuons donc le combat. Entre temps, CGT a signé l'accord de branche portant « protocole électoral », écartant toute possibilité pour Sud énergie, de pouvoir déposer des listes dans les CA de CMCAS. L'argument tant répété que la CGT est le seul syndicat à s'impliquer dans les activités sociales n'est irrecevable; car quand un syndicat désire s'y investir, CGT et patronat des IEG s'entendent pour nous en interdire l'accès.

**POUR NOUS LA LUTTE CONTINUE ET NOUS NE PASSERONS PAS SOUS SILENCE CES FAÇONS D'AGIR NOUS VOUS LAISSONS JUGER.**

# LE JEU DE DUPPE DE LA CONCERTATION SUR LA SPÉCIFICITÉ DES MÉTIERS

Une lettre de nos camarades de la CPCU aux membres du groupe de travail

Madame, Monsieur,

Section syndicale existante et reconnue depuis octobre 1999, ayant recueilli plus de 21% des voix de nos collègues lors des dernières élections professionnelles ; depuis l'année 2000, SUD Energie tient toute sa place tant dans les Institutions Représentatives du Personnel que dans les séances de négociations inscrites à l'agenda social à la CPCU.

Récemment, au sein de notre entreprise, les représentants de SUD Energie ont donc été invités à participer à la concertation liée à l'accord et au décret relatifs aux spécificités des métiers dans les IEG. Et puisque l'exercice nous le demande, vous pourrez trouver joint à cette lettre, un tableau annoté de nos observations. Mais avant d'en faire la lecture, permettez également que nous vous livrions ici notre point de vue à propos de l'esprit de cet accord. Disons le sans détour, son manque d'ambition nous laisse sceptiques sur les ressorts « politiques » qui ont été avancés par la fédération signataire pour légitimer l'existence de ce texte.

En effet, comment se fait-il, à l'heure où de nouveaux outils – informatiques et téléphoniques – ont fini d'envahir chaque poste de travail, aucune des pénibilités engendrées par l'utilisation de ces nouvelles technologies ne figurent dans cet accord ? Quid des études de risque qui ont été conduites à propos de ces outils, et des principes de précaution qu'elles recommandent à propos de leur utilisation ?

Pourquoi, alors même que les salarié-e-s, qu'ils soient cadres ou non, se voient contraints d'être joignables et disponibles à tout moment, et ce en dépit de toute règles législatives, aucune compensation ne leur est reconnue ?

De même, si l'on compare ce qui reste des mesures de bonification qui viendront en compensation du travail posté, qu'il s'agisse du 3x8 et du 2x8, nous restons abasourdis par la régression que ce texte impose. Deux années – au mieux – en lieu et place des cinq années ! Ces nouvelles mesures ne viennent-elle pas s'inscrire en faux au regard des conclusions émises par toutes les études qui ont été conduites à propos du travail posté et de ses conséquences, notamment en termes d'espérance de vie ?

Mais au-delà du caractère régressif contenu dans cet accord ; au-delà des effets permissifs que ce texte accorde aux employeurs ; nous nous devons d'attirer votre attention sur l'effet que cet accord aura dans un avenir très proche : celui de gripper toute fluidité jusqu'alors permise par les mouvements et autres changements de poste. Qu'ils tiennent de la mobilité ou de la promotion.

A la lecture de cette lettre, vous aurez compris que nous sommes loin d'être en phase, et avec l'esprit de l'accord et avec celui du décret. Nous constatons qu'ils s'inscrivent dans une dynamique contre-réformiste Comme la plupart des textes qui les ont précédés, et notamment pour ceux qui concernent les retraites. Bien entendu, nous restons à votre disposition pour débattre de ce sujet. Peut-être même, nous pourrions mettre à profit ce moment pour vous convaincre de cesser le harcèlement juridique fait à l'encontre de SUD Energie ?

Avec nos salutations syndicales.

La CPCU est une régie parisienne de production et de distribution d'électricité et de chauffage urbain  
**SUD Énergie y est présent et actif depuis de nombreuses années.**



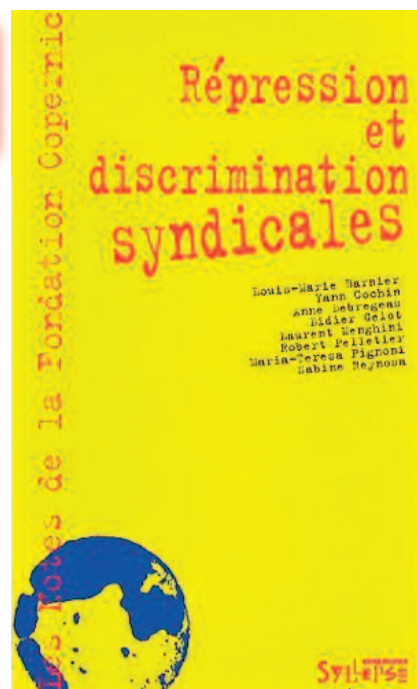
# Mexique : une victoire du Syndicat des Électriciens

Le Syndicat des Électriciens a remporté une victoire, partielle pour le moment, et des engagements pouvant amener à une victoire complète dans un avenir pas trop éloigné. Le SME occupait la Grand-Place (le zócalo) de Mexico depuis plus de six mois. Et il faut avouer qu'il s'y étalait carrément. Problème : les 15 et 16 septembre, ce sont les fêtes nationales, celles qui commémorent l'indépendance ; il y a des rites qui ont lieu sur la Grand-Place. Avec le campement des électricien-ne-s, ça faisait désordre, surtout pour un président de droite BCBG. Les électricien-ne-s ont maintenant gagné tant de popularité que les expulser manu militari aurait à coup sûr provoqué un gros scandale qui aurait lui aussi gâché les fiestas patrias. Le gouvernement a été obligé de négocier. Le SME a obtenu immédiatement la toma de nota qu'on refusait à sa nouvelle direction ; il s'agit, même si c'est un détournement de la loi, de la reconnaissance du syndicat par le gouvernement. Cela lui a du même coup restitué la caisse du syndicat, qui était sous scellés (21 millions de pesos). Le gouvernement a signé un accord disant que dans un délai deux mois au plus, il trouvera une voie d'insertion professionnelle pour les 16 500 travailleurs/ses qui n'ont toujours pas signé leur « liquidation » ; le document signé précise qu'on

« ne les invitera pas à ouvrir leur propre affaire », mais qu'ils travailleront, collectivement, dans le secteur électrique. Il va s'installer une table de dialogue « de haut niveau », avec des séances hebdomadaires, pour mettre en place les détails de l'accord. Ensuite et enfin, une procédure est lancée pour obtenir dans les meilleurs délais la libération des « esméistes » emprisonnés. La direction du syndicat reconnaît que pour obtenir l'application de cet accord il vaut mieux faire confiance à la lutte qu'au gouvernement, qui a déjà manqué de parole à deux reprises. Le 11 octobre était le 2ème anniversaire du coup de force gouvernemental contre la compagnie publique Luz y Fuerza del Centro (LFC) et le Syndicat Mexicain des Électricien-ne-s (SME), qui a été l'occasion du licenciement de plus de 44 000 personnes. Diverses manifestations ont marqué cet anniversaire, en soulignant d'une part que les services qu'assurait LFC ne sont guère ou très mal rendus aujourd'hui, et pour très cher, d'autre part que les plus de 16 000 électricien-ne-s qui continuent la lutte jusqu'à présent ne sont pas près de fléchir, comme en atteste l'accord arraché au gouvernement qui est mentionné plus haut.

## Combattre la discrimination et la répression syndicale

Dans nos entreprises comme ailleurs, le droit constitutionnel de militer dans l'organisation syndicale de son choix est quotidiennement bafoué par les employeurs. Cela contribue à affaiblir le syndicalisme, et donc le droit du travail pour tous les salariés. Discrimination salariale, intimidations, harcèlement et même licenciement - comme pour notre camarade de GrDF Nordine : les patrons agissent souvent en toute impunité. Cette situation doit être dénoncée, ce droit fondamental doit être défendu. L'arsenal juridique doit évoluer pour protéger réellement le droit syndical. C'est dans cet objectif que SUD Energie a participé à la rédaction d'une brochure, avec des chercheurs et militants de la Fondation Copernic, ainsi que des juristes, défenseurs des droits de l'Homme et syndicalistes. Ce n'est qu'une première étape d'un travail de longue haleine pour mettre en lumière ce problème et faire évoluer les choses.



### NOUS CONTACTER

par courrier:

Fédération des syndicats SUD Énergie. 144 boulevard de la Vilette  
75019 PARIS

Sur internet: [www.sudenergie.com](http://www.sudenergie.com)

Sur Facebook : [Sud Énergie](https://www.facebook.com/SudEnergie)

ou par téléphone et courriel :

Jérôme Schmitt 06.32.80.98.93 [jerome.schmitt@sudenergie.com](mailto:jerome.schmitt@sudenergie.com)

Anne Debregeas 06.83.55.10.47 [anne.debregeas@edf.fr](mailto:anne.debregeas@edf.fr)

Bruno Bernard 06.35.72.35.20.40 [bruno-p.bernard@edf.fr](mailto:bruno-p.bernard@edf.fr)

